



Conseil communal de Gimel

Séance du mercredi 6 novembre 2013 A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : Mmes C. Bourgeois (exc.), Chr. Debonneville (exc.), A. Fischer (exc.), S. Varonier (exc.), MM. S. Baudin (exc.), P. Ciaburri (exc.), F. Debonneville (exc.), L. Durussel (exc.), O. Jean-Petit-Matile (exc.), G. Renaud (exc.), J.- C. Tosoni (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance et propose une modification de l'ordre du jour :

Le point 6 de l'ordre du jour est supprimé. S. Judas explique que le préavis n'a pas pu être déposé dans les temps impartis en raison du délai qui a été nécessaire pour obtenir les devis par les sociétés spécialisées.

Le Président demande s'il y a une observation ou une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié se présente donc comme suit :

1. Adoption du PV du 24 septembre 2013
2. Communication du bureau
3. Présentation du plan de sécurité routière par les bureaux Christe & Gygaux et Sabert
4. Préavis No 04-2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges : nomination de la commission
5. Préavis No 05-2013 : « Budget 2014 »
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV du 6 novembre 2013

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013

S. Renaud :

- en bas de la p. 3 : le nombre de personnes qui ne paient pas la taxe est difficile à estimer. En divisant les CHF 50'550.- / Fr. 150.- on obtient le nombre de personnes qui paient la taxe.
- p. 4, 2^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne : la taxe non pompier peut aller de Fr. 0.- à Fr. 200.- par habitant selon les communes.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le Président :

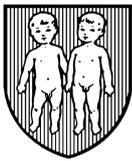
- Adresse ses remerciements aux organisateurs du 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque de Gimel ;
- Les 26 et 27 octobre ont eu lieu la fête des récoltes et la revue des sapeurs-pompiers. Il remercie les organisateurs et participants à ces manifestations.

3. Présentation du plan de sécurité routière par les bureaux Christe & Gygaux et Sabert

Le Président passe la parole à S. Judas

La Municipalité a travaillé sur un nouveau plan d'aménagement de sécurité du village. Elle rappelle qu'un précédent plan avait conduit aux aménagements effectués à la rue du Martinet et plus récemment à la rue du Moulinet sous la conduite de M. Morand du bureau Sabert qui s'occupe également du réseau du gaz.

Elle présente également M. Christe du bureau Christe & Gygaux qui prépare les projets que M. Morand exécute, ces deux bureaux travaillant conjointement.



Conseil communal de Gimel

Le projet présenté a été élaboré conjointement par les deux bureaux d'ingénieurs ainsi que par le bureau d'architecte paysagiste « Profil paysage », le tout en coordination avec la Municipalité.

Grandes lignes de la présentation (qui se concentre sur les principaux axes de la traversée du village) :

- Trafic journalier moyen (chiffres 2010) : les charges de trafic ne sont pas trop importantes, on compte un peu moins de 5'000 véhicules / jour à la hauteur du carrefour de la route de Rolle, puis entre 3000 – 3500 vers la place de l'Union. Le réseau n'est donc pas trop chargé, il est même relativement faible au centre du village, de l'ordre des 300 à 500 véhicules à la rue du Moulinet. Même aux heures de pointe, on ne constate pas une charge de trafic excessive. Concernant le trafic de transit, env. la moitié des véhicules traversent le village aux heures de pointe, proportion qu'on estime inférieure en dehors des heures de pointe.
- Les lignes postales posent des contraintes à la circulation des bus, notamment sur la rue de la Chômaz où il est difficile pour le bus venant de St-George de tourner sur la rue du Nord.
- Les centres d'intérêts (commerces, restaurants, lieux publics) se situent principalement le long de la Grand Rue alors que le plus grand parking et le principal arrêt de bus se trouvent à la place de la Vernette ce qui génère du déplacement piétonnier en direction de la Grand Rue.
- La sécurité des piétons a été l'un des objectifs principaux :
 - Il n'y a pas beaucoup de sécurisation des déplacements piétons
 - On constate des vitesses excessives en entrée du village mais pas dans le centre du village qui offre peu la possibilité aux véhicules de prendre de la vitesse.
 - On constate quelques carrefours étroits offrant peu de visibilité, débouchant sur la Grand Rue notamment.
- Ces constats ont conduit à l'élaboration du schéma général de circulation présenté (et de ses aménagements) qui est le successeur de celui qui avait été établi en 2009. Il va définir l'emplacement des arrêts de bus (pas de changement important), l'exploitation des carrefours avec les priorités, les sens de circulation avec les accès aux différents quartiers qui existent actuellement ou qui sont en projet. Les principaux changements commentés sont :
 - Interdiction de circulation aux véhicules à la rue de la Chômaz entre la place de l'Union et la place de la Vernette, seuls les bus pourront y passer puisque certains bus ne peuvent plus tourner sur la rue du Nord.
 - Introduction d'un sens unique à la rue Baudin en débouché sur la route cantonale
 - Introduction d'un sens unique sur la rue Billard en sortant de la route cantonale

Il y aura également des aménagements prévus pour gérer la vitesse de circulation, améliorer la sécurité des piétons, meubler et/ou arboriser certains espaces comme la place de l'Union, la place de l'Eglise ou le carrefour de la route de Rolle

La parole est à l'assemblée

S. Judas demande s'il faudrait également prévoir des places de parc à la rue Billard, l'une des principales préoccupations exprimées portant sur le stationnement « sauvage ».

M. Christie répond qu'on a un peu plus d'espace de prévu, quelques places de stationnement sont donc envisageables.

A. Durussel demande si l'interdiction de circulation à la rue de la Chômaz permettra également d'élargir le trottoir et si elle s'étendra également jusqu'à la place de la Vernette

M. Christie répond que l'élargissement du trottoir est effectivement l'un des objectifs. Par contre, le parking de la Vernette est important et il faut préserver son accessibilité aux voitures par les autres rues.

P.- Y. Correvon demande si les projections ont intégré les besoins générés par le développement du nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz.

M. Christie confirme que ces développements sont effectivement en cours d'étude pour une intégration dans ce plan de circulation du village. Il explique également qu'on s'attend à rester dans des valeurs de circulation qui restent relativement faibles (même si proportionnellement ça peut représenter des valeurs plus importantes).

R. Burnier demande quelle hauteur de trottoir est prévue le long de la Grand-Rue

M. Christie répond que 8 cm représente une hauteur confortable, adéquate.



Conseil communal de Gimel

F. Baeriswyl demande si des zones 30km/h pourraient être intéressantes.

M. Christe répond que dans plusieurs secteurs du village, les voitures dépassent rarement le 30 km/h en raison de la configuration des lieux. Il rappelle que l'avantage d'une telle zone est de permettre aux piétons de traverser facilement, ce qui est déjà le cas dans une grande partie du centre du village. L'inconvénient est qu'on ne peut plus mettre de passages piétons, dans une zone 30 km/h les piétons n'ont en effet pas la priorité. Il vaut donc mieux limiter la vitesse par les aménagements.

A. Durussel demande quels aménagements pourraient être envisagés pour encourager les comportements souhaités, notamment pour l'interdiction de circulation à la rue de la Chômaz.

M. Christe répond que certains aménagements peuvent être prévus mais il faudra de toutes manières prévoir des contrôles.

P.- Y. Correvon demande comment seront définies les priorités dans ces aménagements en fonction de la capacité financière de la commune

M. Christe répond que ce qui permet de sécuriser les piétons devrait être traité en priorité et qu'il va falloir travailler par tronçons

S. Judas ajoute que le Grand Conseil a récemment voté certaines subventions pour l'aménagement des routes et que la Municipalité a commencé à travailler sur un dossier qui sera présenté au voyer pour le tronçon carrefour Rte de Rolle à centre du village. D'autres aménagements qui n'ont pas été abordés dans cette présentation sont également prévus, à la rue des Sept-Fontaines notamment.

T. Baeriswyl relève que les aménagements de la rue du Moulinet sécurisent beaucoup mieux les usagers.

J.- F. Jacot relève que le parcours à vélo, de nuit notamment peut parfois présenter certains dangers sur cette rue-là.

M. Morand reconnaît que les aménagements sont concluants en regard des contraintes que pose cette rue. Quelques équipements doivent encore être ajoutés pour compléter les problèmes de visibilité.

La parole n'est plus demandée

4. Préavis No 04-2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges : nomination de la commission

La commission suivante est nommée : Reynald Isely, Olivier Jean-Petit-Matile, Antoine Durussel, Florian Baeriswyl, Marie Frutiger. Suppléants : Anne Fischer et Serge Kursner.

5. Préavis No 05-2013 : « Budget 2014 »

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions techniques ou de compréhension.

La parole n'est pas demandée.

Le budget 2014 est remis à la commission des finances.

6. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Les travaux de la Saubrette ont été arrêtés en raison des conditions météo défavorables. Ils reprendront l'année prochaine ;

R. Lamercy

- la bibliothèque de Gimel organise une nuit du conte le vendredi 8 novembre dès 19h30 ;

S. Judas

- le dossier du Closez à l'Orbannaz qui avait été déposé au canton a été retourné à la commune avec peu de commentaires. La mise à l'enquête pourra donc être prochainement envisagée. Une assemblée de propriétaires se tiendra prochainement.



Conseil communal de Gimel

7. Divers et propositions individuelles

J.- F. Jacot demande un point de situation sur le recyclage des déchets suite à l'introduction de la taxe au sac cette année ;

R. Houmard

- la quantité d'ordures ménagères ramassées a diminué d'env. 40% (c'est la moyenne des communes). A la déchetterie, la quantité de bois, de PET, de carton et de papier est en augmentation. La quantité de verre et les encombrants est stable.

A. Durussel demande si un service de déplacement pour les personnes à mobilité réduite peut y être envisagé et si le village pourrait être équipé de points de recyclage.

R. Houmard

- les éco points ne peuvent pas être installés partout, leur gestion n'est pas toujours optimale (plusieurs communes environnantes y ont renoncé), ils posent notamment des problèmes au voisinage

- les services pour les personnes à mobilité réduite peuvent représenter une solution qui sera étudiée.

C. Messieux :

- relève qu'il y a beaucoup de produits ménagers dans la benne des encombrants et fait part de son désir que les responsables soient moins tolérants ;

- il demande si les informations concernant les restaurants du village sont appropriées sur le panneau d'information installé à l'entrée du village qui a une vocation d'information et non de publicité ;

S. Judas :

- explique qu'il est difficile de faire respecter les règles à la déchetterie et que les responsables sont parfois victimes d'incivilités

- les événements organisés par les restaurants de Gimel contribuent à l'animation du village, il est donc normal qu'ils puissent les y faire figurer. Elle ajoute qu'il s'agit également d'une forme de soutien à l'économie locale tout à fait légitime.

L. Guignard demande un point de situation sur les projets de fusions entre communes.

S. Judas répond qu'il s'agit d'une question complexe à laquelle la commune réfléchit. Elle relève également que Gimel ne se trouve pas dans une situation précaire qui l'obligerait à envisager un rapprochement rapide voire une fusion.

Elle pose la question à l'assemblée pour permettre à un conseiller d'exprimer sa sensibilité sur ce sujet (la parole n'est pas demandée).

C. Messieux relève que la route des Sept-Fontaines est en très mauvais état et demande si des travaux de rénovation sont prévus avant l'hiver.

S. Judas confirme que le problème a été identifié et que les travaux de réfection sont en cours.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle ainsi que M. A. Vonnez qui officie comme huissier du conseil.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti